

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 25 mars 2022
N° 16 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) excusé(s) : 4
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 15/04/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/04/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le programme des travaux préconisés par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2022.

Ce programme prévoit :

- Pour la forêt sectionale de Salcrus, un entretien du périmètre avec peinture des bornes et de leurs repères, ainsi qu'un dépressage de jeune peuplement sur une surface de 2,55 ha. Montant estimé de ces travaux : 5.320 € HT.
- Un programme pour la forêt sectionale du Pirou comprenant l'entretien du périmètre avec peinture des bornes et de leurs repères, ainsi que divers travaux d'entretien des infrastructures et notamment la fourniture et la pose d'un panneau d'entrée en forêt du Pirou. Montant estimé des travaux : 2.340 € HT.
- Un programme sur la forêt communale de Saint-Georges de dépressage avec nettoyage de jeune peuplement sur une surface de 1,05 ha pour un montant de 1.340 € HT.

Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur les travaux à retenir pour la présente année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **ACCEPTE** de retenir le programme de travaux dans sa totalité pour l'année 2022, à savoir :

- Pour la forêt sectionale de Salcrus, un entretien du périmètre avec travaux de peinture et un dépressage de jeune peuplement pour un montant de 5.320 € HT ;

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 15/04/2022
015-211501887-20220325-DE_2022_16-DE

- Pour la forêt sectionale du Pirou, un entretien du périmètre avec travaux de peinture et des travaux d'entretien des infrastructures pour un montant de 2.340 € HT ;
 - Pour la forêt communale de Saint-Georges, un dépressage avec nettoyage de jeune peuplement pour un montant de 1.340 € HT ;
- Soit un total de travaux de 9.000 € HT
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

